

Vendredi 2 Juin 2017

Le procès pénal des atteintes à l'environnement

sous la présidence de

François-Guy TRÉBULLE, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

9h30 L'administration de la preuve pénale en matière environnementale

La recherche des preuves

Guillaume COGNON, chef d'escadron, chef du département environnement incendies explosifs, pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale

Le régime des preuves

Jean-Christophe SAINT-PAU, professeur de droit pénal à l'université de Bordeaux

10h15 Discussion

10h30 Pause

11h00 Les acteurs de la procédure : vers une nécessaire spécialisation ?

Les victimes et parties civiles

Alexandre FARO, avocat au barreau de Paris

Criminalité environnementale: la place du ministère public, regards croisés

Jean-Philippe RIVAUD, vice-président du réseau européen des procureurs pour l'environnement, membre de la commission juridique mondiale de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), magistrat de liaison au Brésil, au Guyana et au Surinam

Les autorités de jugement

Prof. Dr. Luc LAVRYSEN, juge à la Cour constitutionnelle de Belgique, président du forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement (EUFJE)

Jan VAN DER BERGHE, vice-président du tribunal de première instance Flandre orientale

Carole BILLIET, chercheur à l'université de Gand (Centre de droit de l'environnement et de l'énergie), avocat au barreau de Bruxelles

12h Discussion

12h15 Propos conclusifs

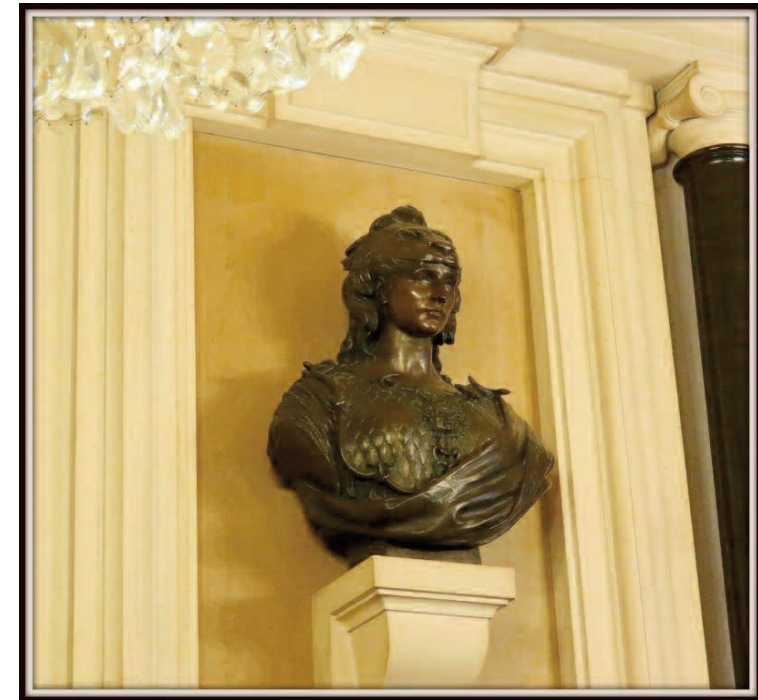
François-Guy TRÉBULLE, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire
sur le site Internet www.courdecassation.fr

COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Le droit pénal face
aux atteintes à l'environnement



jeudi 1er Juin 2017

de 9h30 à 18h00

vendredi 2 Juin 2017

de 9h30 à 12h30

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



université
Paris Ouest
Nanterre La Défense



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

Jeudi 1er Juin 2017

9h00 Accueil des participants

9h30 Allocutions d'ouverture

Jean-Claude MARIN, procureur général près la Cour de cassation

Didier GUÉRIN, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Les atteintes à l'environnement : état des lieux et enjeux

sous la présidence de

Françoise NÉSI, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

10h00 Approche scientifique : biodiversité et avenir du vivant

Patrick BLANDIN, professeur émérite du Muséum national d'histoire naturelle

10h30 Approche criminologique : les atteintes les plus graves à l'environnement

Jacques DIACONO, colonel commandant de l'OCLAESP

Ioana BOTEZATU, Interpol Lyon

11h00 Pause

11h30 Enjeux de santé environnementale

Béatrice PARANCE, professeur à l'université Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII)

11h45 Vers un droit fondamental à un environnement sain ?

Yann AGUILA, avocat au barreau de Paris

Séverine NADAUD, maître de conférences à l'université de Limoges

12h15 Discussion

12h30 Déjeuner libre

Les réponses pénales aux atteintes à l'environnement

tables rondes sous la présidence de

Catherine CHAMPRENAULT, procureur général près la cour d'appel de Paris

14h30 Les incriminations environnementales : analyse critique et perspectives

Pascal LEMOINE, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Un représentant de la direction des affaires criminelles et des grâces

Juliette TRICOT, maître de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense (Paris X)

15h30 Discussion

16h00 Pause

16h30 L'imputation des infractions environnementales : comment mieux responsabiliser les acteurs ?

Pascal BEAUVAIS, professeur à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense (Paris X)

Aurélien HAMELLE, directeur juridique de Total

17h00 La répression des infractions environnementales : à la recherche de sanctions proportionnées, efficaces et dissuasives

Jean-Baptiste PERRIER, professeur à l'université d'Auvergne

Thierry FOSSIER, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

17h30 Discussion